



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA SECURITE DE PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA SECURITE DE PROXIMITE 75

1er District

Commissariat Central du 2^{ème} arrondissement

Bureau de Coordination Opérationnelle
Aff. Suivie par : Le BCO
Tél. : 01 44 88 18 12
Fax. : 01 44 88 18 18
Mél. : commissariat-02@interieur.gouv.fr

Paris, le jeudi 28 septembre 2017

NORMATION
87 RUE DE TURBIGO
75003 PARIS

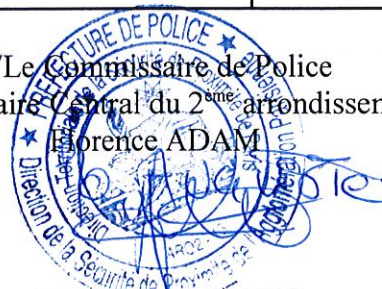
AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Accordée à la Société : **NORMATION**
Chef de Projet : **MME ISABELLE MOULINIER** Tel : **01 83 62 56 79**
Événement : **Les Devop' Rex**
Lieu : **Au Grand Rex, 1 Boulevard poissonnière 75002 PARIS**
Date et heure : **Le Lundi 2 octobre 2017 de 16h00 à 23h00**

Stationnement le lundi 02 octobre 2017 de 08h00 à 23h00

<i>N°</i>	<i>Voie</i>	<i>Type VL</i>	<i>Fonction</i>	<i>Immatriculation</i>
Du 01 au 07	Boulevard Poissonnière	VL	Technique	DT-248-AP
				DF-319-KP
				DX-660-CA
				841-RCL-75
				BC-680-KK
				AH-740-KX
				CH-085-ML
				CH-078-M

P/Le Commissaire de Police
Commissaire Central du 2^{ème} arrondissement



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 - 01 53 73 53 73

Serveur Vocal 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

PRESCRIPTIONS PERMANENTES

Ce document ne constitue en aucun cas une exclusion de responsabilité. Son titulaire doit respecter les règles élémentaires de sécurité et veiller notamment à ce que le stationnement de son véhicule ne présente pas un danger pour les autres usagers.

La présente autorisation ne peut être délivrée pour un stationnement sur un emplacement réservé aux autocars de tourisme ainsi que dans les couloirs réservés aux autobus et sur les axes rouges conformément au régime des livraisons.

Elle n'exonère en aucun cas du paiement de la taxe de stationnement lorsque celle-ci est exigible.

En cas de non respect des présentes prescriptions, de plainte ou de gêne manifeste et caractérisée, la présente autorisation sera immédiatement retirée.

PRESCRIPTIONS TEMPORAIRES

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE STATIONNEMENT SUR LA ZONE LIVRAISON EN ROTATION POUR LA DEPOSE DE MATERIEL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur Vocal 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr